

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 12 DÉCEMBRE 2022 À 19H

Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 7 décembre 2022.

Étaient présents : Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Fabienne BOULLIER, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARABABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Paul LATSCHA, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY

Procurations :

Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

Mme Chantal SENFT à Paul LATSCHA

Secrétaire de séance : Lannick VIGOUROUX

2022-86 Convention encaissement billetterie association

Lors de l'organisation de certains évènements par les associations intervenant à la Comète ou en accord avec la commune, la billetterie centralisée par le service culturel de la ville assure régulièrement la promotion et la vente des billets des manifestations de l'association par le biais de sa régie.

La commune émet alors des billets en recourant au logiciel de billetterie utilisé pour ses propres besoins.

Jusqu'à présent, une délibération était nécessaire lors de chaque manifestation pour que le produit de ces ventes soit reversé à l'association par le biais d'une subvention. Afin de simplifier les opérations administratives et comptables, une convention a été établie sous l'égide des services du Trésor Public afin d'automatiser le reversement de ces produits à l'association, les outils de comptabilité du service culturel permettant une individualisation précise de ceux-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention jointe au dossier de séance.

Fait à Héisingue, le 19 janvier 2022

Le maire,

Gaston LATSCHA

